
PROGRAMME « PROMOTION DE L'AGRICULTURE FAMILIALE EN AFRIQUE DE L'OUEST »

COMPTE-RENDU - COMITÉ D'ATTRIBUTION DE L'APPEL 2023 « COUP DE POUCE POUR LES PME ET COOPERATIVES DES FILIERES AGROALIMENTAIRES LOCALES QUI CHERCHENT A CHANGER D'ECHELLE »

HBF – 21/11/2023

1. INFORMATIONS SUR LE COUP DE POUCE 2023

Le programme de Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) dispose de deux enveloppes distinctes en 2023.

- **650 000 €** ont été affectés à l'**appel à projets « général »**. Cet appel ouvert finance des projets de coopération entre une organisation européenne et une organisation ouest-africaine (des **associations ou coopératives**) qui ont trait à la mise en marché des produits de l'agriculture familiale durable au bénéfice des consommateurs Ouest-africains et à la promotion du consommateur local.
- **255 000 €** ont été affectés à un appel restreint « **Coup de pouce pour les PME et coopératives des filières agroalimentaires qui cherchent à changer d'échelle** » (objet du présent compte-rendu), construit en concertation avec la Sidi¹, investisseur solidaire.

Le Coup de pouce est destiné aux coopératives et PME² ouest-africaines des réseaux Pafao, Roppa et Jafowa³ qui cherchent à développer les filières alimentaires locales mais butent sur l'accès au financement (non éligibles au financement bancaire ou solidaire).

Les lignes directrices - voir l'extrait ci-dessous - ont été coconstruites en 2022 et légèrement remaniées en 2023 par la Fondation de France, le CFSI et la Sidi.

Le programme Pafao travaille sur le changement d'échelle d'initiatives prometteuses (permettant une mise en marché des produits locaux de qualité, rémunératrice et équitable pour tous les acteurs de la chaîne alimentaire).

Comme en 2022, le dispositif « Coup de pouce » est axé sur le changement d'échelle type « autonomie/grandissement » des PME ou coopératives qui butent sur des difficultés d'accès au financement bancaire ou solidaire. Il a

¹ Solidarité internationale pour le développement et l'investissement.

² On entend ici par PME une entreprise formelle dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 250 millions de FCFA.

³ Organisation déjà soutenue par Pafao, déjà soutenue par Jafowa ou membre du Roppa.

vocation à permettre à l'entreprise de lever un blocage qui l'empêche d'avoir accès à ce financement.

Les initiatives qui doivent changer d'échelle ont un impact social fort (création d'emploi, reconnaissance de la place des femmes dans les filières, etc.) Celui-ci doit être maintenu, et multiplié, dans le cadre du changement d'échelle. Il s'agit donc de rendre pérennes des initiatives économiques dont on souhaite asseoir les externalités positives sociales et environnementales. Cela implique une recherche de rentabilité, mais dans l'optique d'une meilleure redistribution.

En 2023, seules les entreprises du Bénin, Burkina Faso, Niger, Mali, Sénégal et Togo sont éligibles pour faciliter la compréhension des contextes et un possible accompagnement par des prestataires, comme ce fut le cas avec ETD début 2023 qui accompagné 3 petites entreprises togolaises (2 coopératives et 1 PME) à revoir leur stratégie et demande de coup de pouce.

115 000 euros étaient disponibles pour les pays sahéliens (enveloppe Fondation de France), 140 000 pour les pays côtiers (enveloppe CFSI/AFD).

L'appel a été lancé le 14 juin auprès d'une liste de 50 destinataires ciblés, soit des porteurs de projets Pafao, connus du secrétariat du CFSI pour l'accompagnement qu'ils mènent auprès de structures économiques sur les filières locales, soit des coopératives et PME repérées depuis le dernier appel,⁴ ainsi qu'auprès de Jafowa, de la Sidi, du Roppa (secrétariat exécutif et les quatre plateformes nationales qui prennent part à l'animation-pays, à savoir celles du Bénin, Burkina Faso, Sénégal et Togo) et de Commerce Equitable France pour diffusion.

Les demandeurs doivent être parrainés par un membre d'un des trois réseaux Pafao, Roppa, Jafowa, mais pas nécessairement déjà connus du programme.

Une réunion d'information sur le Coup de pouce a eu lieu en visioconférence le 1 septembre.

La date limite de soumission des dossiers était le 9 octobre 2023.

2. DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION DES DOSSIERS



Quelques éléments sur les dossiers reçus

31 dossiers de demande de subvention ont été reçus d'entreprises pour les 6 pays : 3 au Bénin, 16 au Burkina Faso, 3 au Mali, 3 au Niger, 3 au Sénégal, 3 au Togo.

23 dossiers sur 31 reçus ont été déclarés éligibles au terme de l'examen conjoint des dossiers par le CFSI et la Fondation France le 18 octobre 2023.

Les 8 dossiers déclarés inéligibles l'ont été pour les raisons suivantes : absence de parrain appartenant à l'un des réseaux, informations incomplètes et/ou chiffre d'affaires trop important.

⁴ Sources d'information : rapports de suivi et autres documents sur les initiatives soutenues, participation à la capitalisation

Composition du comité d'attribution

Le comité d'attribution était composé de 10 personnes :

- pour la Fondation de France : Louise Laporte, Larissa Kaboré (consultante liée à un projet Jafowa), José Tissier ;
- pour le CFSI : Cécile Broutin et Floriane Thouillot (Gret), Emilie Durochat (Commerce équitable France), Narcisse Ouedraogo (Afrique Verte Burkina Faso), Anne-Françoise Taisne.
- pour la Sidi : Philippe Massebiau
- Pour le Roppa : Joukov Dahouè (plateforme paysanne béninoise).

Chaque membre a instruit plusieurs demandes. Chaque demande avait deux instructeurs (lecteur 1, lecteur 2).

Déroulement de la réunion du comité d'attribution

Il s'est réuni à la Fondation de France (et visioconférence) le 15 novembre 2023 en présence des membres du comité d'attribution ainsi qu'Hélène Basquin Fané (CFSI) et Chikomborero Gonesse (CFSI) pour la préparation, l'animation et le suivi de l'instruction ;

Joukov Dahouè et José Tissier étaient absents mais avaient transmis leurs avis en tant que lecteurs 1 et 2.

Le comité d'attribution a retenu **8 demandes** correspondant aux lignes directrices sur les 23 examinées, pour un montant total de **154 944 €** (contre 79 574 € en 2022 hors demandes retravaillées avec accompagnement) : une coopérative au Bénin et 7 PME (3 au Burkina, 1 au Bénin, 1 au Niger, 1 au Sénégal, 1 au Togo, voir page 5 pour plus de détails).

Pour deux de ces entreprises (Fruitales et Volailles du Faso), **l'attribution a été conditionnée à l'obtention d'informations** complémentaires, notamment **sur leurs fournisseurs et leur impact social**.

L'acceptation de la demande de PTMAF (filiale mangue biologique dans l'Ouest du Burkina Faso) a été laissée à l'appréciation du financeur, la Fondation de France, car l'entreprise est liée à la coopérative Upromabio, déjà plusieurs fois soutenues par Pafao et Jafowa, et que l'orientation export reste très majoritaire pour la mangue transformée.

Il a aussi été retenu de proposer un accompagnement à 2 autres entreprises pour les aider à mieux cibler leur demande d'appui en 2024 : la Ferme piscicole de Kelem dans l'Ouest du Burkina Faso et l'Union locale des productrices de karité de Dioila au Mali. Les deux entreprises sont connues de plusieurs membres du comité pour leur utilité sociale et environnementale. La valeur de cet accompagnement a été estimée à 2 500 € par entreprise. Avec les subventions accordées, l'enveloppe est donc consommée à hauteur de **159 944 € (82 248 € Fondation de France pour les pays sahéliens, 77 696 euros CFSI/AFD pour les pays côtiers)**.

Informations complémentaires

La semaine suivant le comité, des échanges ont eu lieu entre le CFSI, les entreprises (Fruitales et Volailles du Faso) et des experts locaux pour réunir les informations nécessaires à l'attribution des fonds.

- **FRUITALES (soutient CFSI)** : La promotrice Marie-Josée Tall se fournit (notamment en piment sa matière première principale) dans tout le Sénégal, auprès de plusieurs centaines d'agriculteurs mais elle rencontre de réelles difficultés car ils ont du mal à produire en grande quantité sans financement pour les intrants. La baisse de chiffre d'affaires de Fruitales observée en 2022 qui a été relevée par les instructeurs de sa demande s'explique d'ailleurs par la forte hausse du prix des intrants cette année-là. Pour faire face à ce problème, Madame Tall s'est rapprochée de l'Association pour le développement économique régional (ADER) afin de voir comment les producteurs, et plus particulièrement les productrices, pourraient avoir accès au crédit. L'idée est d'expérimenter un contrat tripartite avec des institutions de crédit. Pour ce qui est des exportations qui ont aussi été relevées par le comité, elles ne sont pas la priorité de Fruitales (qui compte développer la disponibilité en boutiques en plus des supermarchés actuellement) mais pour Madame Tall elles sont paradoxalement aussi un bon moyen de promouvoir le consommateur local : Fruitales vend aux diasporas en mettant en avant le terroir sénégalais et ces consommateurs peuvent être des « prescripteurs » pour les autres Sénégalais.

⇒ **Attribuer la subvention sous condition du maintien de cet engagement dans un programme de soutien aux femmes productrices de piment ?**

- **VOLAILLES DU FASO (soutien Fondation de France)**: La promotrice Alima Zagre répond que le Coup de pouce va générer 5 emplois directs et 7 emplois indirects. Par ailleurs, l'entreprise offre des programmes de formation aux éleveurs locaux et à la communauté afin d'améliorer leurs pratiques d'élevage, leurs compétences en gestion et leur connaissance du marché et en transformation de volaille. Elle nous a donné des détails sur ses fournisseurs. Beaucoup sont des élevages de taille importante. Ousseini Ouedraogo du Roppa, qui confirme son parrainage de Volailles du Faso, en connaît un, jeune élu à la Chambre d'agriculture très dynamique selon lui. Ousseini Ouedraogo a aussi confirmé le défi de la structuration de la filière locale face aux importations illégales qui transitent via le Ghana. Par rapport aux questionnements sur la taille importante de la plupart des élevages qui fournissent Volailles du Faso, Sylvain Gomez d'Élevages sans frontières, membre du CFSI, est favorable au soutien de Volailles du Faso face à l'enjeu de s'appuyer sur des éleveurs fournisseurs qui ont la capacité de produire en suivant un minimum d'itinéraires/cahiers des charges pour alimenter les villes.

D'autre part, « Ces promoteurs de l'élevage peuvent devenir des sources d'inspiration et de conseils pour les « petits » éleveurs. Des échanges entre éleveurs.euses se font. Reste la question de l'inclusion de ces derniers dans les circuits d'approvisionnement : cela demande une plus grande organisation collective pour pouvoir rassembler les animaux au bon âge et en quantité nécessaire pour réaliser des ventes groupées intéressantes pour les éleveurs et pour les acheteurs. »

Au Togo et au Bénin, ESF travaille sur ces problématiques d'intensification, d'inclusion et d'approvisionnement, et ce sans perdre de vue les enjeux environnementaux (préservation des eaux et des sols, gestion et valorisation des déchets agricoles et animaux, des intrants vétérinaires, organisation de l'alimentation animale, bien-être animal...).

⇒ **Attribuer la subvention sous condition du maintien de cet engagement à former de petits éleveurs ?**

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DES FONDS

n°	Bailleur	Porteur	Parrain	Pays action	Objet du coup de pouce	Filière	Durée (mois)	subv
202394	FDF	Crémère du Sahel	ONG Karkara / Iram	Niger	« Vélo laitier » : formation en technologie laitière, marketing et développement des circuits de distribution	Lait local	12	17 843 €
2023097	CFSI	Fruitales	IPAR	Sénégal	Amélioration de l'organisation / digitalisation	Transformation de plantes et épices	12	17 905 €
2023099	FDF	Shilo Sun Shine Corporation	Aprossa	Burkina Faso	Réalisations d'infrastructures et équipements complémentaires en vue d'un accompagnement par la Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina (SOFIGIB).	Pain à base de riz et de maïs	7	19 895 €
2022100	FDF	Volailles du Faso	Roppa	Burkina Faso	Formation, certification, diminution des impacts environnementaux (fumeurs à gaz, gestion des déchets)	Transformation/vente de volailles	11	19 513 €
2023109	CFSI	Tens shop	Oadel	Togo	Sécurisation de l'approvisionnement en lait local	Lait local	9	19 849 €
2023111	CFSI	Coopérative pour le maintien d'une agriculture paysanne	Hortitechs	Togo	Mise aux normes de l'unité de transformation et sécurisation foncière au profit des femmes de CoMAP	Maraîchage biologique	12	19 971 €
2023114	CFSI	Mark'Ethic	AVSF et Sens Bénin	Bénin	Passage d'un cap dans le chiffre d'affaires grâce à un plan d'action commercial (en vue d'une ouverture prochaine de son capital)	Commercialisation de produits locaux / promotion du consommateur local	12	19 971 €
2023119	FDF	Bioprotect	Sidi	Burkina Faso	Augmentation des capacités de transformation, certification des comptes et montée en compétences sur les normes qualité	Maraîchage biologique / biointrants	12	19 997 €



